



Achat voiture d'occasion

Par Zackie

Bonjour,

Il y a quelques temps j'achetai une voiture d'occasion, à un particulier qui se trouve être aussi un collègue de travail.

Ayant à ce moment là besoin urgent du véhicule, nous avons conclu la vente à l'amiable et de manière accélérée, en se promettant de régler la paperasse dans les semaines suivantes. Grossière erreur.

6 mois plus tard, la vente n'est toujours pas officiellement conclue, ce qui m'expose à de graves ennuis s'il m'arrivait malheur avec le véhicule en question, ou même en cas de simple contrôle de police de routine. Je me sers du véhicule uniquement pour me rendre au travail, soit moins de 20km par jour. Quand bien même, je n'aime pas rouler sans être en règle.

Tout en reconnaissant ma part de responsabilité dans la situation pour avoir effectué la vente sans avoir l'intégralité des papiers en règle, je cherche un moyen de débloquer la situation et de limiter la casse en cas de man?uvre malhonnête du vendeur. Je m'explique:

Le vendeur avait lui même acheté le véhicule d'occasion il y a quelques années, mais n'a jamais fait refaire la carte grise qui est donc toujours au nom du propriétaire précédent mon vendeur. Dans ce contexte, il me semble impossible de remplir et dater le certificat de cession tant que le vendeur n'a pas fait sa carte grise. Depuis 6 mois, j'insiste plusieurs fois par semaine pour qu'il fasse la démarche et que nous puissions enfin valider le certificat de cession et que je puisse mettre la carte grise à mon nom, mais pour des raisons que j'ai de plus en plus de mal à expliquer autrement que par une volonté de me nuire, mon vendeur n'as pas été capable de mener à bien la formalité malgré plusieurs "essais".

J'ai de bonnes raisons de penser que cette personne a une dent contre moi, et qu'il est capable d'être malhonnête. Pour ne citer qu'une seule raison, il est actuellement soupçonné de vol d'argent liquide et de matériel dans l'entreprise où nous travaillons tous les deux et il fait l'objet d'une enquête interne à ce sujet.

En plus de m'inquiéter de ne pas avoir les documents du véhicule en règle, je me méfie d'une démarche malhonnête à venir comme par exemple : refuser de signer l'acte de cession voire déclarer le véhicule volé une fois qu'il aura (enfin) mis la carte grise à son nom.

J'en suis au point où j'hésite à tout simplement abandonner le véhicule et chercher une autre occasion, en renonçant au passage à récupérer le prix d'achat. Avant d'en arriver là, je cherche quand même conseil ici dans un dernier espoir de faire avancer les choses dans le bon sens.

Quelques questions pratiques donc:

J'ai réglé la somme totale de l'achat par un virement bancaire mentionnant le motif d'achat, le modèle et l'immatriculation du véhicule, cela constitue-t-il une preuve suffisante pour me protéger en ce qui concerne l'achat du véhicule ? Si non, puis-je lui faire signer un papier reconnaissant ce paiement (daté et accompagné de l'extrait bancaire) ?

Outre les risques évidents que je cours à rouler avec un véhicule qui n'est pas officiellement mien, y a t il d'autres sorte de malhonnêtetés dont je devrais me méfier et contre lesquelles je peux me préparer ?

En vous remerciant,